



## Argumentaire « prix juste » en vente directe pour le maraîchage sur petite surface (< 2,5 ha)

Par François Sonnet (Ceinture Aliment-Terre Liégeoise)

1

Pour rappel, cet argumentaire a pour vocation de vous aider à valoriser votre travail de maraîcher sur petite surface, notamment à travers la possibilité d'écouler votre production de légumes en vente directe à un prix plus élevé.

Le but n'est pas de culpabiliser ses clients (il faut bien veiller à cela et leur expliquer) mais les sensibiliser à ce que pourrait être un prix réellement juste qui vous permettrait d'obtenir un salaire correct et des horaires de travail moins contraignants (notamment par rapport à votre vie de famille, vos loisirs et la pérennité de votre activité dans le temps au regard de la charge physique et mentale). C'est une suggestion de « prix juste » pour vos mangeurs qui auraient l'envie et les moyens de vous soutenir.

Une partie de vos clients sont certainement prêts à faire un geste et pour ceux qui ne peuvent/veulent pas le faire, la possibilité de pratiquer le prix « habituel » est toujours bien évidemment possible.

Le principe : pouvoir choisir le prix « normal » ou un prix plus haut « plus juste » qui corresponde à vos coûts de production majorés d'une marge qui vous permette de vivre décemment.

La finalité des arguments ci-après est de mettre nos clients en capacité de faire des choix conscients en leur donnant les informations nécessaires. Principe de **l'échange conscient** : tout ce que le client nous donne en plus, c'est un signe de reconnaissance pour nous et notre travail, et en particulier ses « externalités positives ».

## Chiffres et arguments pour sensibilisation :

Source 1 : thèse de doctorat 2017 d'Antoinette Dumont (UCL) : « *Analyse systémique des conditions de travail et d'emploi dans la production de légumes pour le marché du frais en région wallonne (Belgique) - Maraîchage sur petite surface (<2,5 ha)* » :

- Tarif horaire brut entre 8,5 € et 10 € (c'est en dessous du seuil de pauvreté) ;
- 2800 à 3000 heures de travail par an (quasiment 8 h tous les jours de l'année).

Source 2 : Estimation salaire net mensuel en Province de Liège suite à des échanges avec des collègues :

- Nos salaires se situent généralement entre 500 € et 1500 €/mois (pour ceux qui s'en sortent le mieux) ;
- Ce n'est pas suffisant par rapport à l'importance de notre métier, le nombre d'heures prestées et le fait de pouvoir faire face à des imprévus (casse machine, tunnel emporté par une tempête, accident, sécheresse, imprévu familial, ...).

En s'appuyant sur le travail d'Antoinette Dumont, sur l'étude succincte réalisée par la CATL sur le revenu des jeunes maraichers liégeois et sur les recherches de Philippe Baret (Doyen de la Faculté des Bioingénieurs à l'UCL), on peut presque **suggérer de doubler les prix unitaires** (voir le fichier des prix) pour se rapprocher du « prix juste », celui qui nous permettrait d'atteindre un revenu et un taux horaire plus décent par rapport au standard actuel du travail en Belgique (et aussi de nouveau pouvoir permettre aux maraîchers de mettre de l'argent de côté en cas de coup dur ou nouvel investissement « imprévu »).

Oui, c'est énorme, nous en sommes bien conscients mais le travailleur de la terre, en considérant les enjeux qui nous attendent, ne peut plus être considéré comme un simple faire-valoir.

De nouveau, il n'y a aucune obligation pour le client de payer le double, c'est une étape pour le conscientiser et espérer un soutien plus fort tant que notre métier ne sera pas considéré à sa juste valeur...notamment par nos décideurs politiques nationaux et européens.

Le maraîchage est un secteur où la motivation première est d'exercer une activité utile pour la société plutôt que le plaisir lié aux tâches (d'après l'étude d'Antoinette Dumont). Cela comprend :

- La protection de la biodiversité à travers nos pratiques ;
- La création de lien social via notre encrage local ;
- La transmission de savoir au grand public/aux plus jeunes ;
- Une certaine résilience alimentaire, etc.

Tant d'actions positives pour notre société qui ne sont bien souvent pas monnayables !

Sur petite surface, nous ne sommes pas dans un modèle d'économie d'échelle où nous pourrions jouer sur une forte mécanisation, une spécialisation dans les productions, une course au prix le plus bas, etc. En résumé, toutes ces pratiques qui généralement ne préservent pas l'environnement et la biodiversité. Nous pourrions également parler de l'exploitation de main d'œuvre à l'étranger aux prix les plus bas ou de l'esclavagisme de migrants dans certains pays européens pratiqués par certains grands exploitants.

L'accès aux aides (installations et investissements) ne sont pas du tout adaptées au maraîchage sur petite surface car nous rentrons difficilement dans « les clous » imposés par l'Europe qui prône plutôt un modèle agro-industriel. A part les aides airbag du Forem ou les couveuses d'entreprise, il y a très peu d'aides pour notre métier. Dans le même registre et pour exemple, une maraîchère a touché 108 € de dédommagement « sécheresse » pour 50% de pertes estimées, sachant que son chiffre d'affaire tourne autour de 100 000 € pour +/- 1 ha. Vous vous rendez bien compte que cela est dérisoire et ne tient pas compte de la spécificité de notre métier.

De par notre travail et le soin apporté à nos cultures, nous proposons des légumes différenciés qui n'ont pas grand-chose à voir avec ceux de nombreux commerces :

- Plus de fraîcheur, de goût, de diversité, de matière sèche ;
- Moins gonflés à l'eau et aux engrais chimiques.

Les nouveaux maraîchers sur petite surface font partie de la relève agricole belge. C'est le seul secteur d'activité en agriculture où le nombre d'installations est en croissance constante depuis quelques années (ex : une centaine d'installations en Province de Liège ces 8 dernières années). Vous pouvez notamment aider / pérenniser ce redéploiement en achetant vos légumes chez eux à un prix plus juste.

## CHIFFRES DIVERS INTERPELLANTS ou INTERESSANTS POUR ETOFFER VOTRE ARGUMENTAIRE

### 1. **Population active** en Belgique dans l'agriculture (sources : Eurostat-SPF économie, Oxfam, Stabel, ...)

- 1950= 14%
- 2005 = 2,05%
- 2019 = 1,14% (banque mondiale.org).
  
- En cinquante-cinq ans (de 1950 à 2005), le nombre d'exploitations professionnelles a diminué de 75 % en Belgique (Eurostat).
- De 1980 à 2017, le pays a perdu 68% de ses exploitations (Stabel)
- En moyenne 43 fermes disparues/semaine. (Oxfam)
  
- Belgique 2019 : nombre d'exploitants âgés de 50 ans et plus = 69 % des exploitants
- En Belgique, seulement 9 % des agriculteurs ont moins de 40 ans, 4,4 % ont moins de 35 ans.
- En Région wallonne, le nombre d'agriculteurs ayant moins de 35 ans aujourd'hui n'atteint que 5% du nombre total.
- En Belgique, seuls 16% des agriculteurs de plus de 55 ans déclarent avoir un successeur.
- Après 50 ans de politique agricole commune, on a assisté à l'élimination de 80% des agriculteurs dans l'Union. (Oxfam)

### 2. **L'alimentation**

- La place occupée par l'alimentation dans la consommation totale se réduit depuis très longtemps déjà ;
- Ces trente dernières années, elle a reculé passant de 15 % en 1987 à 12,1% en 2016 (Statbel), contre 60 % au début du siècle passé.

### 3. Revenu agricole

- L'accroissement de productivité n'a pas entraîné une augmentation du niveau de revenu agricole, ni une amélioration de la rentabilité, qu'elle soit exprimée à l'unité de superficie ou à l'unité de travail, en valeurs réelles et en année moyenne, le revenu annuel de l'exploitant agricole est aujourd'hui à un niveau plus bas que celui observé il y a 25 ans (Oxfam);
- Un certain nombre d'indicateurs relatifs à la situation de l'agriculture dans l'ensemble du secteur agro-alimentaire belge conduisent à penser que les gains de l'accroissement de la productivité agricole ont été entièrement transférés vers l'amont (les fournisseurs d'intrants, en particulier) et vers l'aval (à commencer par le domaine de la transformation)  
=> **Producteurs = Dindons de la farce**

### 4. Approvisionnement

- La production de légumes pour le marché du frais (plein air et sous abris) couvre environ 4.000 ha, ce qui représente moins de 1 % de la surface agricole utile wallonne !
- Le taux d'auto-alimentation de la Wallonie en légumes a été estimé en 2019 à 17 %. Autrement dit, dans le panier de légumes du consommateur wallon, environ 17 % des denrées proviennent de maraîchers installés dans la région.
- Les approvisionnements en matière première agricole de l'industrie alimentaire dépendent de moins en moins de la production belge

Lien vers les chiffres 2019 de l'agriculture en Région wallonne :

<https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/43924/Rapport2019.pdf>

